



Commune de Bottens
Rue de la Maison de Commune 4
1041 Bottens
Tél. 021 881 15 41
administration@bottens.ch

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Réponses aux vœux de la Commission de gestion sur le préavis n° 2023-04 - Comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dans le cadre de son rapport, la Commission de gestion a émis plusieurs vœux. La Municipalité remercie la Commission de gestion du travail accompli.

A ces vœux, la Municipalité a décidé d'y répondre comme suit :

Vœu 1 - Stationnement

La commission de gestion réitère son vœu pour faire appliquer de manière pragmatique (hors une approche répressive à tout prix) la durée de stationnement sur le domaine public.

Elle incite simplement la Municipalité à mettre en place une politique plus cohérente, soit elle:

- maintient la signalisation existante et vérifie son application avec bienveillance, mais constance par exemple en effectuant des contrôles réguliers et en avertissant les usagers en faute avant d'amender
- entreprend de modifier les règles en place

Réponse :

La Municipalité, dans la mesure des moyens qui lui sont alloués, pratique déjà comme le suggère la Commission de gestion. Pour l'instant, elle ne compte pas y mettre plus de moyens.

Vœu 2 - Mise aux normes LHand de l'arrêt de bus de Bottens-Croisée

Compte tenu du contexte légal en vigueur, la Commission incite la Municipalité à demander un avis juridique sur la prise en charge des coûts par notre Commune, de la mise en conformité de l'arrêt de bus.

Réponse :

Les véhicules actuels ne permettent pas de rehausser les trottoirs afin de respecter la LHand. En effet, le châssis de certains mordent sur l'emprise du trottoir afin d'effectuer un virage serré.

La Municipalité doit attendre la mise en œuvre d'une nouvelle desserte avant d'engager des frais qui, in fine, ne seraient pas nécessaires.

Vœu 3 - Finances

La Commission de gestion réitère son vœu en vue d'une amélioration des processus comptables (identification des pièces, présence des pièces, libellés des écritures, refacturation, écritures transitoires à diminuer au maximum). Ce vœu est également partagé par la nouvelle boursière [Mme

Isabelle Lavenex] qui n'a pas pu intégralement adapter ces méthodes vu son arrivée en cours d'exercice 2022.

Réponse :

La Municipalité partage cet objectif.

Vœu 4 - Calcul de la rentabilité / rendement des immeubles du patrimoine financier

Le rendement doit être calculé selon les pratiques en vigueur et de manière identique chaque année et communiquée au Conseil communal. La Commission de gestion souhaite que la méthode de calcul soit appliquée de manière rétroactive pour les 5 derniers exercices dans le prochain rapport de gestion, afin de connaître de manière synthétique le rendement de chaque immeuble du patrimoine financier. Il semble raisonnable qu'un rendement positif soit synonyme d'un gain financier (sans exclusion de dépenses). A contrario, un rendement négatif induit des coûts à la charge de l'impôt. La Commission estime que le patrimoine financier doit dégager des revenus.

Réponse :

La Municipalité partage cet objectif. Cependant, pour des raisons de volume de travail, cette comparaison ne pourra pas être établie en vue du rapport de gestion 2023.

Désormais, une méthode claire est utilisée, des comparaisons d'une année sur l'autre pourront bientôt être clairement visibles.

La Municipalité a également comme objectif de rendre le patrimoine financier au moins rentable.

La Municipalité espère avoir, par ces lignes, répondu aux vœux de la Commission de gestion.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
L. Imoberdorf



Le Secrétaire a.i.
JN Grau